



FR

**CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION
DU PROJET DE PROTOCOLE PORTANT SUR LES
QUESTIONS SPECIFIQUES AUX MATERIELS
D'EQUIPEMENT MINIER, AGRICOLES ET DE
CONSTRUCTION A LA CONVENTION RELATIVE AUX
GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES
MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

Pretoria, 11 au 22 novembre 2019

UNIDROIT 2019
DCME-MAC – Doc. 40
Original: français
22 novembre 2019

**RAPPORT FINAL DU COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS
A LA CONFERENCE**

(présenté par le Président du Comité de vérification des pouvoirs)

1. Lors de sa première séance, tenue le 11 novembre 2019, la Conférence a institué un Comité de vérification des pouvoirs et renvoyé la décision quant à sa composition pour permettre des consultations. Lors de la deuxième séance de la Conférence, dans l'après-midi du même jour, les délégations de l'Australie, du Brésil, de la Côte d'Ivoire, de l'Espagne et du Japon ont été invitées à proposer des candidatures pour siéger dans ce Comité. Le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Afrique du sud a été nommé en qualité de conseiller.

2. Le 11 novembre 2019, le Comité de vérification des pouvoirs a tenu sa première réunion. Sa composition était la suivante:

| | |
|---|------------------|
| M. Gavin MCCOSKER | (Australie) |
| M. Bruno CARVALHO ARRUDA | (Brésil) |
| M. Koffi Rodrigue N'GUESSAN | (Côte d'Ivoire) |
| Mme Teresa RODRIGUEZ DE LAS HERAS BALLELL | (Espagne) |
| M. Hirotsugu ISHIKAWA | (Japon) |
| Ms Keke MOTSEPE | (Afrique du Sud) |
| M. Luvuyo NDIMENI | (Afrique du Sud) |

3. Le délégué de la Côte d'Ivoire, M. Koffi Rodrigue N'GUESSAN, a été élu à l'unanimité Président du Comité.

4. Le Comité de vérification des pouvoirs s'est réuni à cinq reprises: les 11, 15, 18 et deux fois le 21 novembre 2019.

5. Au cours de la troisième séance de la Conférence, tenue le 12 novembre 2019, le Président du Comité de vérification des pouvoirs a présenté un rapport préliminaire et a informé la Conférence qu'à 17h30 du 11 novembre 2019, 39 Etats, une Organisation régionale d'intégration économique, deux Organisations intergouvernementales, trois organisations internationales non gouvernementales et un conseiller technique s'étaient inscrits à la Conférence. Des lettres de

créance en bonne et due forme avaient été présentées par 22 Etats, une Organisation régionale d'intégration économique, une Organisation intergouvernementale et trois organisations internationales non gouvernementales. Cinq Etats avaient présenté à ce jour des pleins pouvoirs.

6. Conformément à la Règle 4 du Règlement intérieur, le Comité a recommandé à la Conférence que toutes les délégations inscrites soient autorisées à participer à la Conférence en attendant la réception de leurs lettres de créance en bonne et due forme; la Conférence a entériné cette recommandation. Le Comité a néanmoins invité les délégations qui n'avaient pas encore soumis leurs lettres de créance à le faire dès que possible.

7. Au cours de la quatrième séance de la Conférence, tenue le 15 novembre 2019, le Président du Comité de vérification des pouvoirs a présenté un second rapport préliminaire indiquant que, suite à sa deuxième réunion tenue le même jour, deux nouveaux Etats et une organisation intergouvernementale s'étaient inscrits à la Conférence depuis sa dernière réunion. Il a ajouté que, outre les lettres de créances qui avaient alors été déclarées comme ayant déjà été reçues en bonne et due forme, onze autres Etats, deux autres Organisations intergouvernementales et un conseiller technique avaient présenté des lettres de créance en bonne et due forme. Deux autres Etats avaient présenté des pleins pouvoirs.

8. Lors de la cinquième séance de la Conférence, tenue le 20 novembre 2019, la Présidente a constaté qu'il se pouvait que d'autres délégations veuillent présenter des lettres de créance et des pleins pouvoirs avant la signature de l'Acte final de la Conférence le 22 novembre 2019; en vue de s'assurer que le plus grand nombre d'Etats possible puisse signer l'Acte final et le Protocole pour les Etats disposant des pleins pouvoirs, la Présidente a proposé et la Conférence a entériné cette recommandation que les lettres de créances et les pleins pouvoirs d'autres délégations puissent être vérifiées jusqu'à 9 h le 22 novembre 2019.

9. Le Comité de vérification des pouvoirs a tenu ses quatrième et cinquième réunions le 21 novembre 2019. A l'issue de ces réunions, le Comité a déclaré que, en tout, 42 Etats, une Organisation régionale d'intégration économique, trois Organisations intergouvernementales, quatre Organisations internationales non-gouvernementales et un conseiller technique s'étaient inscrits à la Conférence. Le Comité a déclaré que les lettres de créance des délégations des 35 Etats ci-après étaient reçues en bonne et due forme:

| | |
|------------------------------------|--|
| Argentine (République argentine) | Irlande |
| Afrique du Sud (République d') | Italie (République italienne) |
| Allemagne (République fédérale d') | Japon |
| Argentine | Mexique (Etats-Unis du Mexique) |
| Australie | Namibie (République de) |
| Brésil (République fédérative du) | Nigéria (République fédérale du) |
| Bénin (République du) | Ouzbékistan (République d') |
| Canada | Paraguay (République du) |
| Chili (République du) | Pologne (République de) |
| Chine (République populaire de) | République arabe syrienne |
| Congo (République du Congo) | République démocratique du Congo |
| Côte d'Ivoire (République de) | République de Corée |
| Espagne (Royaume d') | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| Etats-Unis d'Amérique | Saint-Siège |
| Finlande (République de) | Sri Lanka (République socialiste démocratique de) |
| France (République française) | Turquie (République turque) |
| Gambie (République de) | Uruguay (République orientale de) |
| Ghana (République du) | |
| Grèce (République hellénique) | |

10. Les lettres de créances de la délégation d'une Organisation régionale d'intégration économique, l'Union européenne, ont été considérées comme reçues en bonne et due forme.

11. Les sept Etats suivants ont participé à titre d'observateurs:

| | |
|----------------------|-----------|
| Cameroun | Indonésie |
| Egypte | Pakistan |
| Emirats arabes Unis | Suisse |
| Fédération de Russie | |

12. En outre, les trois Organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs ayant présenté des lettres de créances en bonne et due forme:

Groupe de la Banque Mondiale
Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF)
Organisation mondiale des douanes (OMD)

13. Les quatre Organisations internationales non gouvernementales et le Conseiller technique ci-après étaient représentés par des observateurs:

Groupe de travail aéronautique (AWG)
Groupe de travail ferroviaire (RWG)
Groupe de travail MAC
Kozolchik National Law Center (NatLaw)
Aviareto, Conservateur du Registre international en vertu du Protocole aéronautique

14. Le Comité de vérification des pouvoirs a noté qu'au 21 novembre 2019, les délégations des dix Etats ci-après avaient déposé leurs pleins pouvoirs pour signer l'instrument qui serait adopté par la Conférence:

| | |
|---------------|---|
| Bénin | Nigéria |
| Côte d'Ivoire | Paraguay |
| Espagne | République du Congo |
| Gambie | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| Namibie | Turquie |

15. Ces pleins pouvoirs ont été déclarés en bonne et due forme.